https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article6297

Au journal officiel du 28 juin 2016

- Actualité - Au journal officiel -

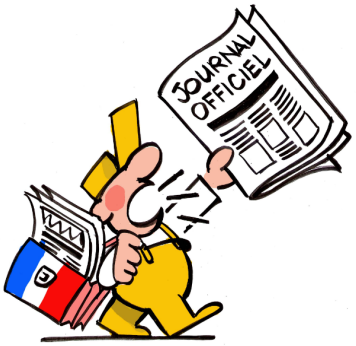

Publication date: mardi 28 juin 2016

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous droits réservés

Accès effectif et non discriminatoire au logement / Exonérations totales ou partielles d'octroi de mer délibérées par les assemblées territoriales ultra-marines / Garantie individuelle du pouvoir d'achat des fonctionnaires / Traitements automatisés de données à caractère personnel dans les services scolaires et périscolaires et de petite enfance / Populations des quartiers prioritaires de la politique de la ville }}}.

Action sociale et logement

– **Avis de la Commission nationale consultative des droits de l'homme « Logement : un droit pour tous ? » Permettre un accès effectif et non discriminatoire au logement** NOR : CDHX1616945V

Fiscalité et finances publiques

– Arrêté du 16 juin 2016 relatif aux **modèles de déclarations et d'attestations et aux conditions et modalités d'application des articles 5, 6, 7 et 15 du décret nÂ° 2015-1077 du 26 août 2015 pris pour l'application de la loi nÂ° 2004-639 du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer, telle que modifiée par la loi nÂ° 2015-762 du 29 juin 2015** NOR : OMEO1608516A [1]

Fonction publique

– Décret nÂ° 2016-845 du 27 juin 2016 modifiant le décret nÂ° 2008-539 du 6 juin 2008 **relatif à l'instauration d'une indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat** NOR : RDFF1610089D [2]

– Arrêté du 27 juin 2016 **fixant au titre de l'année 2016 les éléments à prendre en compte pour le calcul de l'indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat** NOR : RDFF1614467A

Informatique et libertés

– Délibération nÂ° 2015-433 du 10 décembre 2015 **portant adoption d'une norme simplifiée relative aux traitements automatisés de données à caractère personnel mis en œuvre par les collectivités territoriales et les personnes morales de droit public et de droit privé gérant un service public aux fins de gérer les services en matière d'affaires scolaires, périscolaires, extrascolaires et de petite enfance (NS-058)** NOR : CNIL1617438X

Politique de la ville

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale

– Arrêté du 17 juin 2016 **authentifiant les populations des quartiers prioritaires de la politique de la ville** NOR : FCPO1616165A

L'intégralité du JORF nÂ°0149 du 28 juin 2016

[1] Au regard des dispositions de la loi du 2 juillet 2004 modifiée et de son décret d'application du 26 août 2015, l'arrêté adapte les modèles de documents préexistants suivants :

– l'attestation qui permet aux importateurs de bénéficier des exonérations d'octroi de mer délibérées par les assemblées délibérantes des collectivités concernées (art. 6 de la loi) ;

– la déclaration trimestrielle que doit établir les assujettis redevables de l'octroi de mer à raison des livraisons de leur production sur le marché local (art. 13 de la loi) ;

– la déclaration périodique des mouvements de biens importés ou produits au sein du marché unique antillais (art. 38 de la loi).

L'arrêté définit également le modèle d'attestation à produire pour bénéficier de l'exonération d'octroi de mer pour l'utilisation des carburants à usage professionnel (art. 7-1 de la loi).

[2] Le décret proroge la garantie individuelle du pouvoir d'achat en 2016. Il fixe, dans ce cadre, la période de référence prise en compte pour la mise en œuvre de cette indemnité.

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale